



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 18/02/2016

L'an 2016 et le 18 Février à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, ROY Juliette, MM : BAUDU Jérôme, BURET Sylvain, CHAUVIN David, FONTAINE Nicolas, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick.

CLAVIER Pierric donne pouvoir à BAUDU Jérôme.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 13/02/2016

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 23/02/2016

Secrétaire de séance : LACOSTE Tatiana.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - SUBVENTIONS 2016

M. Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de répartir les subventions 2016.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'allouer les montants suivants :

ASSOCIATIONS - ORGANISMES	subventions accordées	observations
A P E L voyage scolaire	2 059,20 €	17,60 € PAR ENFANTS (117)
A P E L arbres de Noël	1 638,00 €	14 € PAR ENFANTS (117)
ACCA	150,00 €	
ADAPEI 35 (IME)	31,00 €	
Amicale cycliste	900,00 €	
ASSMP	1 500,00 €	
AJC	500,00 €	
Association des Soins palliatifs	120,00 €	
AFM Téléthon	160,00 €	
CCAS	1 500,00 €	
Club de la gaieté	300,00 €	
Club gym douce	370,00 €	
Comité des fêtes	610,00 €	
France ADOT 35	50,00 €	

Prévention Routière	31,00 €	
Resto du Cœur de Messac	120,00 €	
UGSEL	600,00 €	
UNC ancien combattants	250,00 €	
TOTAL	10 889,20 €	

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - PARTICIPATION ALSH ET HALTE GARDERIE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 26/11/2013 et 23/10/2014 concernant la participation de la commune aux ALSH et aux haltes garderies du secteur. Ces délibérations demande des précisions sur le destinataire de cette aide.

Après délibération, le Conseil décide :

- de maintenir la participation à 2 € par jour et par enfant (1€/demi-journée).
- qu'elle sera versée directement aux parents ou aux ALSH ou aux haltes garderies du secteur, sur présentation de factures ou un état de fréquentation annuel.

ANNULE ET REMPLACE LES PRECEDENTES DELIBERATIONS.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - ADHESION BRUDED 2016

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le renouvellement de l'adhésion BRUDED 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler l'adhésion pour un montant de 268.25 € (0.25 € x 1073 hab.) et de garder les mêmes membres que 2015, soit Coudrais Marie-Laure et Leduc Eric.

OBJET DE LA DELIBERATION :

BATIMENTS - EXTENSION MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les missions ci-dessous sont obligatoire dans le cadre de l'extension de la mairie.

- Contrôle technique : solidité de l'ouvrage et des éléments d'équipement indissociables, conditions de sécurité des ERP, conditions d'accessibilité.
- SPS (sécurité et de protection de la santé) : assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs des entreprises.

3 devis ont été reçus :

CT : VERITAS 2 770 € HT
 SPS : VERITAS 1 610 € HT
 DEKRA 1 890 € HT

Après délibération, le Conseil accepte les devis du bureau Veritas pour les 2 missions, soit CT 2 770€ HT et SPS 1 610 € HT et autorise le Maire à les signer.

OBJET DE LA DELIBERATION :

RH - AGENT PERISCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau plan de circulation de l'école pour la rentrée du 22 février 2016, après consultation avec la commission des affaires scolaires, l'Ogec souhaite que Mme Danet, agent périscolaire de la commune, s'occupe de l'accueil des élèves le matin au portail. De ce fait, cela engendre une augmentation et un réaménagement de son temps de travail de 15 min par jour.

- 7h15 – 8h20 mairie (garderie)
- 8h20 – 8h35 Ogec (surveillance au portail)
- 8h35 – 8h45 mairie (rangement de la garderie)
- actuellement 7h15 - 8h30 mairie (garderie)

Après délibération, le conseil décide :

- de faire une convention de mise à disposition du personnel (Mme Danet) à l'Ogec.
- de facturer à l'Ogec les 15 min du matin, soit 1h15 par semaine au taux horaire de 13.22 €/heure (Smic+charges patronales), du lundi au vendredi hors période scolaire, facturation trimestrielle sur présentation d'un état.
- d'établir un avenant au contrat de Mme Danet, à compter du 22 février 2016.

et il autorise le Maire à signer le contrat et la convention de ladite affaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

SIE GUIPRY-MESSAC-SAINT MALO DE PHILY - MODIFICATION DE STATUT

M. le Maire lit au Conseil Municipal les nouveaux statuts du SIE de Guipry-Messac-Saint Malo de Phily, où l'article 6 a été modifié à la demande du contrôle de légalité, au 18 mars 2015. Le syndicat est constitué conformément aux articles L5211 et L5212 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve les nouveaux statuts du SIE.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/02/2016
Le Maire